



Maison de
la littérature
Écrire. Lire. Vivre.



GRILLE DES TARIFS POUR L'UTILISATION DES ESPACES ET DES SERVICES DE LA MAISON DE LA LITTÉRATURE

MAISON DE LA LITTÉRATURE

Grille des tarifs pour l'utilisation des espaces et des services¹

1. Tarifs pour les espaces

Espaces	Tarifs	Services
Atelier BD Bureau 114	Réservé aux organismes et collectifs sélectionnés sur appel de dossiers par L'Institut Canadien de Québec.	
Salle polyvalente (max : 20 personnes)	Organismes à vocation littéraire et OBNL : – ½ journée (4 heures) : 70 \$ – Maximum quotidien : 120 \$ Organismes privés : – ½ journée (4 heures) : 120 \$ – 1 journée (8 heures) : 210 \$ Plus TPS et TVQ.	Tables et chaises Internet haute vitesse sans fil Tablette papier sur chevalet Projecteur, écran, sonorisation Certains équipements et services tarifés seront disponibles : boissons et traiteur, fournitures pour écrire, etc.
Salle de réunion (10-12 personnes)	Organismes à vocation littéraire et OBNL : – Gratuit (maximum 8 heures par jour) Organismes privés (pour réservation à l'avance ou pour des activités récurrentes) et pour utilisation du moniteur vidéo sur pied par OBNL : – 1 heure : 25 \$ – ½ journée (4 heures) : 50 \$ – 1 journée (8 heures) : 100 \$ Plus TPS et TVQ. Lorsqu'elle sera libre, cette salle sera accessible pour les abonnés de la Bibliothèque de Québec, gratuitement, selon la règle du premier arrivé, premier servi. (Voir règles page 6).	Tables et chaises Internet haute vitesse sans fil Tablette papier sur chevalet Moniteur vidéo sur pied disponible uniquement pour locations tarifées Certains équipements et services tarifés seront disponibles : boissons et traiteur, fournitures pour écrire, etc.

¹ Révision adoptée par le conseil d'administration de L'Institut Canadien de Québec en octobre 2017.

Espaces	Tarifs	Services
Cabinets d'écriture A-B-C (1 à 6 personnes)	1. Pour 4 heures et moins, les règles de la Bibliothèque de Québec s'appliquent. Réservé aux abonnés de la Bibliothèque de Québec (voir règles page 5). 2. La direction pourrait offrir 1 cabinet pour périodes plus longues (max. 2 mois) à des écrivains professionnels de Québec. 3. Le Cabinet A pourra être réservé par les organismes qui travaillent dans le studio de création.	Table de travail et chaises Internet haute vitesse sans fil
Scène littéraire Scène = 70 sièges Boudoir = 24 places assises (jauge debout : approx. 70 personnes)	Codiffusion (pour les organismes à vocation littéraire) : – Gratuit incluant responsables technique et accueil pour 4 heures (2 responsables) – Heures supplémentaires : 80 \$/h (2 responsables) – Le personnel supplémentaire requis sera facturé (voir tarifs pages 4 et 5) Location (organismes à vocation littéraire et OBNL) : – 80 \$ / heure (incluant 2 responsables) – Maximum quotidien = 640 \$ (équivalent à 8 h) – Le personnel supplémentaire requis sera facturé (voir tarifs page 5) Organismes privés – 100 \$ / heure Tarif forfaitaire pour un lancement : 200 \$ (incluant 1 personne à l'accueil et 1 technicien) Piano pour les activités en location : 200 \$ par jour, incluant un accord obligatoire. Plus TPS et TVQ.	La liste des équipements fournis sera décidée au cas par cas avec la direction technique, à partir de la fiche technique de la Maison de la littérature et, notamment, des besoins du Studio de création. Billetterie et Bar : voir conditions pages suivantes. Des frais peuvent s'appliquer pour couvrir des besoins particuliers. Chaque réservation fera l'objet d'une entente écrite préalable. Un dépôt pourrait être exigé. Le Boudoir seul n'est pas disponible pour location. Lancements : les livres à compte d'auteur sont acceptés dans la mesure où ils font partie de la collection de la Bibliothèque de Québec.
Galerie d'expositions temporaires (jauge debout : approx. 20 personnes)	Cet espace n'est pas disponible en location.	
Espace bibliothèque (1 ^{er} étage) (jauge assise maximale = 110 chaises; debout : approx. 200 personnes)	Codiffusion (pour les organismes à vocation littéraire) : – Gratuit incluant 4 heures de technique et 4 heures d'accueil par jour. Location (organismes à vocation littéraire et OBNL) : – 120 \$ / heure (3 responsables) Organismes privés : – 175 \$ / heure – Maximum quotidien = 1 750 \$ Plus TPS et TVQ.	Disponible pour usage exclusif le lundi seulement. Billetterie et Bar : voir conditions pages suivantes. À voir : aménagement, service de bar et traiteur, biens périssables, personnel technique et d'accueil supplémentaire, etc. Chaque réservation fera l'objet d'une entente écrite préalable. Un dépôt pourrait être exigé.

Espaces	Tarifs	Services
Résidence d'écrivains	Il n'est pas prévu que la résidence soit disponible en location. Si jamais certaines périodes sont libres et qu'il y a des demandes non-sollicitées : – 450 \$/semaine – 1 500 \$/mois Plus TPS et TVQ.	Meublé Internet haute vitesse sans fil Téléphone fixe et câblodistribution
Studio de création Non disponible pour diffusion, sauf activités spéciales. Priorité aux individus et organismes littéraires, puis aux organismes culturels.	Des conditions particulières s'appliquent pour Production Rhizome, utilisateur principal du Studio de création. Possibilité de location à court et moyen terme (moins de 4 mois) pour les organismes à vocation littéraire, les OBNL et individus. – 10 \$/h – 80 \$/journée de 10 heures (- 20%) – 450 \$/sem occupation exclusive (- 20%) – 1 440 \$/4 sem (- 20%) Toute demande excédent une période de 4 semaines fera l'objet d'une entente particulière. Plus TPS et TVQ.	Accès à la régie. Plus personnel technique facturé selon les tarifs en vigueur. La liste des équipements fournis sera décidée au cas par cas par la direction technique, à partir de la fiche technique de la Maison de la littérature et, notamment, des besoins de la scène littéraire. Internet haute vitesse sans fil. Si nécessaire, accès à un cabinet ou à un poste de travail hors du Studio. Chaque réservation fera l'objet d'une entente écrite préalable. Un dépôt pourrait être exigé.
Régie Si disponible, pour fin de montage audio-vidéo.	– Organismes littéraires/Individu/OBNL : 50 \$/heure – Organismes privés : 100 \$/h Plus TPS et TVQ.	Excluant le Studio de création. Technicien inclus. La Maison ne fournit pas l'espace de stockage des contenus numériques.
Cabine d'enregistrement <i>Lorsqu'elle sera disponible</i>	– Organismes littéraires/Individu/OBNL : 50 \$/heure – Organismes privés : 100 \$/h Plus TPS et TVQ.	Technicien inclus. La Maison ne fournit pas l'espace de stockage pour les contenus numériques.
Maison de la littérature (scène littéraire + boudoir + espace bibliothèque) (jauge maximale incluant le personnel : Espace bibliothèque : 200 Scène littéraire et boudoir : 120 Mezzanine : 33 TOTAL = 353 personnes)	1 750 \$/jour	Usage exclusif. Disponible seulement le lundi. Plus personnel, ressources techniques et matérielles à négocier au cas par cas.

2. Billetterie

Frais de services	<ul style="list-style-type: none"> – Frais de services ajoutés au prix de tous les billets : de 1,00 \$ à 10,99 \$ = 1 \$; 11 \$ à 20,99 \$ = 2 \$; 21 \$ et plus = 3 \$. Toutes taxes comprises. – Des frais supplémentaires peuvent s'appliquer pour les billets achetés en ligne ou à d'autres points de vente du réseau Billetech. – Lors d'activités en location, les promoteurs peuvent mettre des billets en vente hors de notre système de billetterie, auquel cas des frais par spectateur seront facturés en suivant l'échelle plus haut (de 1 \$ à 3 \$ par personne, taxes incluses).
--------------------------	--

3. Tarifs du personnel facturé

Le tableau des tarifs du personnel est harmonisé pour tout le réseau de la Bibliothèque de Québec.

PERSONNEL D'ACCUEIL	Frais	Temps minimal
Responsable	40 \$/h	minimum 3 heures
Commis de bibliothèque	30 \$/h	minimum 3 heures
Préposé à l'accueil	25 \$/h	minimum 4 heures
Aide technique (matérielle)	25 \$/h	minimum 4 heures
Sécurité (agent)	30 \$/h	minimum 4 heures
PERSONNEL TECHNIQUE		
Responsable des services scéniques	40 \$/h	minimum 4 heures
Technicien-chef	35 \$/h	minimum 4 heures
Technicien	30 \$/h	minimum 4 heures
Technicien spécialisé (informatique ou autre)	taux du fournisseur + 15 %	
PERSONNEL D'EXPOSITION		
Responsable montage/démontage	30\$/h	minimum 3 heures
Adjoint montage/démontage	28\$/h	minimum 3 heures

Plus taxes applicables.

Photo : Renaud Philippe





RÉSERVATION ET UTILISATION DES CABINETS D'ÉCRITURE (A, B, C)

Règles applicables dans des espaces de même nature dans la Bibliothèque de Québec

Utilisation des cabinets

- Les activités liées à l'utilisation des cabinets doivent respecter le *Code de responsabilité des usagers*.
- Les cabinets ne peuvent être utilisés pour des activités illégales ou potentiellement dangereuses ou à but lucratif.
- Les cabinets ne sont pas disponibles pour des activités qui dérangent le fonctionnement de la bibliothèque.
- Afin de maintenir propres et en bon état les lieux et le mobilier, les utilisateurs doivent s'assurer de remettre le cabinet utilisé dans l'état où il était à leur arrivée.
- La bibliothèque se réserve le droit de déplacer un groupe ou un individu dans une autre aire de la bibliothèque.
- Une personne seule peut utiliser un cabinet. Cependant, si un groupe de 3 personnes ou plus se présente et qu'aucune autre salle n'est disponible, le groupe a priorité. Le groupe doit cependant demander l'assistance d'un commis pour accéder au dit cabinet.
- Le nombre maximal de personnes dans chaque cabinet doit correspondre à la capacité indiquée.
- Les périodes d'utilisation sont d'une durée maximale de 4 heures.

Réservation des cabinets

- Les cabinets peuvent être réservés d'une (1) semaine à un (1) jour ouvrable avant la date visée.
- La réservation d'un cabinet ne peut être accordée qu'à un abonné dont le dossier est en règle.
- Il n'est pas possible de réserver un cabinet avec la carte d'un autre abonné.
- Une réservation ne peut être cédée ou échangée à un autre abonné.
- Hormis en location, les cabinets ne peuvent être réservés pour des activités tenues de façon récurrente.
- La bibliothèque se réserve le droit de refuser toute demande du fait qu'un cabinet est indisponible ou inadéquat, ou en raison de la fréquence d'utilisation.
- La bibliothèque se réserve le droit de modifier ou d'annuler une réservation.
- Les cabinets peuvent être réservés à raison d'une période maximale de 4 heures par jour.
- Les cabinets sont disponibles de l'ouverture à la fermeture de la bibliothèque.
- Les cabinets sont réservés jusqu'à 15 minutes après l'heure fixée, après quoi ils sont libérés pour d'autres utilisateurs.
- La réservation d'un cabinet est accessible aux abonnés de 12 ans et plus.

Capacité maximale pour le Cabinet A : 4 personnes

Capacité maximale pour les Cabinets B et C : 6 personnes



RÉSERVATION ET UTILISATION DE LA SALLE DE RÉUNION

Règles applicables dans des espaces de même nature dans la Bibliothèque de Québec

Utilisation de la salle de réunion

- Les activités liées à l'utilisation de cette salle doivent respecter le *Code de responsabilité des usagers*.
- Cette salle ne peut être utilisée pour des activités illégales ou potentiellement dangereuses ou à but lucratif.
- Cette salle n'est pas disponible pour des activités qui dérangent le fonctionnement de la bibliothèque.
- Afin de maintenir propres et en bon état les lieux et le mobilier, les utilisateurs doivent s'assurer de remettre la salle utilisée dans l'état où elle était à leur arrivée.
- La bibliothèque se réserve le droit de déplacer un groupe ou un individu dans une autre aire de la bibliothèque.
- Une personne seule peut utiliser cette salle. Cependant, si un groupe de 3 personnes ou plus se présente et qu'aucune autre salle n'est disponible, le groupe a priorité. Le groupe doit cependant demander l'assistance d'un commis pour accéder à ladite salle.
- Le nombre maximal de personnes dans cette salle de réunion doit correspondre à la capacité indiquée.
- Pour cette salle de réunion, les périodes d'utilisation sont d'une durée maximale de 8 heures.

Réservation de la salle de réunion

- Cette salle de réunion peut être réservée d'un (1) mois à un (1) jour ouvrable avant la date visée.
- La réservation de cette salle ne peut être accordée qu'à un abonné dont le dossier est en règle ou à un organisme reconnu par la Maison de la littérature.
- Il n'est pas possible de réserver cette salle avec la carte d'un autre abonné.
- Une réservation ne peut être cédée ou échangée à un autre abonné.
- Hormis en location, la salle de réunion ne peut être réservée pour des activités tenues de façon récurrente.
- La bibliothèque se réserve le droit de refuser toute demande du fait que cette salle est indisponible ou inadéquate, ou en raison de la fréquence d'utilisation.
- La bibliothèque se réserve le droit de modifier ou d'annuler une réservation.
- Cette salle de réunion ne peut être réservée plus de 8 heures par jour.
- Cette salle est disponible de l'ouverture à la fermeture de la bibliothèque.
- Cette salle est réservée jusqu'à 30 minutes après l'heure fixée, après quoi elle est libérée pour d'autres utilisateurs.
- La réservation est accessible aux abonnés de 12 ans et plus.

Capacité maximale pour cette salle : 12 personnes

Photo de couverture : Louise Leblanc